



GROUPE SNCF ENSEMBLE DES AGENTS

TABLE RONDE DU 8 FÉVRIER

QUELLES SUITES ?

Par une demande de concertation immédiate (DCI) posée en 2023, l'UNSA-Ferroviaire revendiquait un minimum d'intéressement pour l'ensemble des salariés de toutes les sociétés SNCF.



COMPLÉMENT DE LECTURE
Cliquez sur le visuel ou scannez ce QR Code pour consulter la DCI de l'UNSA du 27 juin 2023



LE SYNDICALISME DE PROPOSITIONS PAIE !

Les revendications de l'UNSA-Ferroviaire ont été entendues, sans un jour de grève. Grâce à la négociation et après les bons résultats du Groupe en 2023, l'UNSA-Ferroviaire obtient des engagements fermes de la direction sur la majorité des revendications qu'elle a portées en bilatérale.



COMPLÉMENT DE LECTURE
Cliquez sur le visuel ou scannez ce QR Code pour consulter le tract de l'UNSA du 28 juin 2023



LES MESURES IMMÉDIATES

- **400 € pour tous, quels que soient la classe ou le métier**, payés au plus tard en avril 2024. L'UNSA-Ferroviaire s'est positionnée pour avoir un système d'intéressement Groupe.
- **1 000 CDI** en plus des 7 300 déjà prévus, dont 200 seront réservés aux chefs de bord.

L'INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE

- **Création d'une nouvelle zone Île-de-France**, avec un taux à 3,6 % et un minimum garanti de 100 € par mois.
- **Pour la zone 1**, incluant les transfrontaliers et la métropole de Lyon, l'indemnité de résidence (IR) passe à un taux de 2,8 %, avec un minimum de 50 €.

- **Création d'un taux de 2 %** pour les agents habitant les métropoles de Marseille, Bordeaux, Nantes, Rennes et Strasbourg.
- **Zone 2** : maintien du taux de 1 %, avec un minimum de 35 € pour tous et ajout de la Moselle et du Bas-Rhin.
- **L'engagement** de continuer à revisiter les indemnités de résidence des autres métropoles au travers des groupes de travail et d'améliorer les aides au logement. ●●●

LES NOTATIONS 2024

- **Rajout de 3 000 positions de rémunération (PR)** hors compte, réparties sur toutes les classes et qui seront effectives au 1^{er} octobre 2024. En parallèle, les contractuels bénéficieront d'une majoration de 0,1 % des augmentations individuelles.

QUE DIT L'UNSA ?

Après la signature de la dernière NAO, l'UNSA avait indiqué qu'il ne fallait pas attendre la fin 2024 pour rouvrir les négociations. Même si ce montant de 400 € est insuffisant, il acte de la bonne santé de l'entreprise.



COMPLÉMENT DE LECTURE
Cliquez sur le visuel ou scannez ce QR Code pour consulter le tract de l'UNSA du 15 novembre 2023



POUR L'UNSA

Ces 400 € sont un premier pas et nous avons rappelé nos revendications pour les futures NAO (*voir le tract ci-contre*) :

- **une augmentation générale des salaires** basée sur l'inflation, avec un minimum de 1 % supérieur à celle-ci chaque année ;
- **la réduction à huit ans** (au lieu de 12) du délai de séjour sur le niveau 1 pour accéder au niveau 2 ;
- **la revalorisation** de l'indemnité pour télétravail à hauteur de 50 € par mois ;
- **la mise en place** d'une procédure de réclamation suivie par les représentants du personnel sur la situation des agents contractuels (augmentation des salaires, réclamations, part variable, etc.) ;
- **la mise en place** d'un délai de séjour maximum sur une PR pour toutes les classes ;
- **l'indexation** des minima de la grille de rémunération des salariés contractuels sur celle de branche.

LES MESURES QUI S'ÉTALERONT SUR 2024

UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LA GRILLE DE RÉMUNÉRATION

- **L'entreprise est favorable à ouvrir ce groupe de travail aux contractuels** et à établir un parallèle de rémunération au travers d'une nouvelle grille : notre proposition faite en bilatérale a été écoutée ! Il est envisagé d'associer également les délégués des organisations syndicales représentatives aux réclamations individuelles des agents contractuels. Il s'agit d'une autre revendication de l'UNSA qui a été entendue.

UNE PLATE-FORME DE PROGRÈS SOCIAL SUR TROIS BLOCS

- #1 La rémunération** : pour protéger les cheminots de l'inflation, le président Farandou s'est engagé à créer un nouvel accord-cadre avec une enveloppe sécurisée consacrée à l'évolution de la rémunération moyenne des agents sur une durée de trois ans. C'est une innovation que l'UNSA appelait de ses vœux en préambule de chaque NAO. De plus, le président s'est dit « favorable à créer de la transparence dans la rémunération des contractuels » et la possibilité d'avoir des mécanismes d'augmentation salariale communs entre CDI et CP.
- #2 L'emploi** : le Groupe doit être le garant de l'unité, de la cohérence et de l'équité sociale pour toutes les cheminotes et tous les cheminots. Pour l'UNSA, il faut donc que l'entreprise élabore une doctrine du pilotage de l'emploi et des ressources en personnel qui doit s'appliquer aux cinq sociétés du Groupe.
- #3 Les métiers et le sens au travail** : le président se dit prêt à engager le Groupe dans sa transformation vers une société à mission, proposition que l'UNSA a été la première à porter dès 2020 !



COMPLÉMENT DE LECTURE
Cliquez sur le visuel ou scannez ce QR Code pour consulter le tract de l'UNSA du 8 novembre 2023



UNSA-FERROVIAIRE